

6 avril 2006

S'ABONNER
AU TEMPS

LETEMPS.CH

LE JOURNAL

Sommaire complet
 Editorial
 Zooms
 Temps fort
 International
 Suisse
 Régions
 Economie
 Finance
 Sports
 Société
 Culture
 Eclairages
 Courrier lecteurs
 Météo

FINANCE

Accueil
 Fonds placement
 Marchés
 Economie

LES RENDEZ-VOUS

Emploi, formation
 Samedi culturel
 Disques
 Livres
 Sciences
 Multimédia

LES PLUS DU WEB

Rencontres
 Archives
 Revue de presse
 Dossiers
 Hors-séries
 Newsletters
 Forums
 Edition RSS
 Edition PDF
 Edition ePaper

LES SERVICES

Abonnements
 Coin des abonnés
 Boutique
 Events
 SMSAnnonces
 WebAdresses
 Publicité
 Voyages

LE TEMPS SA

Présentation
 Visite
 Contacts

TEMPS FORT

Le Temps | Article

Asile: l'appel aux urnes

Les principaux changements qu'introduisent les deux lois

«En comparaison avec les précédents référendums contre des durcissements de l'asile, le pourcentage des signatures récoltées en Suisse alémanique a pris l'ascenseur. Cela a étonné nos collègues qui siègent dans des comités romands!» Balthasar Glättli est enthousiaste. Coprésident des Verts zurichois et secrétaire de Solidarité sans frontières, il est surtout l'un des initiateurs du «Comité pour le double non» qui combat les lois sur l'asile et sur les étrangers. Un comité présidé depuis peu par l'ancienne conseillère fédérale socialiste Ruth Dreifuss.

Quelque 175000 signatures «contre l'arbitraire et l'exclusion» sont déposées à la Chancellerie fédérale ce jeudi. Le référendum contre la loi sur l'asile (LAsi) a réuni plus de 100000 signatures, celui contre la loi sur les étrangers (LEtr), environ 75000. Des chiffres qui dépassent largement les deux fois 50000 paraphes nécessaires. A y regarder de plus près, il s'avère que davantage de signatures ont été récoltées du côté de la Suisse alémanique. «Pour la LEtr, nous avons récolté, jusqu'au 8 mars, 35496 signatures en Suisse alémanique, 30926 en Suisse romande et 893 au Tessin. Et nous avons une proportion à peu près semblable pour la LAsi», souligne Balthasar Glättli.

Ces chiffres viennent contredire une rumeur qui laissait penser que la récolte des signatures aura été essentiellement romande. Même si, en proportion, les signatures romandes restent surreprésentées. Pour Ursula Dubois, porte-parole de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), ce sursaut alémanique résulte d'une certaine «saturation»: «Nous sommes maintenant vraiment arrivés à un stade grave et cette prise de conscience finit par s'étendre.»

La bataille que s'apprentent à se livrer partisans et opposants des lois sur l'asile et sur les étrangers ne doit ainsi pas être réduite à une opposition Romands/Alémaniques. Pas plus qu'elle ne doit se résumer à un simple combat idéologique gauche-droite: plusieurs personnalités de droite seront au premier plan pour fustiger les durcissements prévus dans les deux lois et dénoncer un climat anti-étrangers grandissant.

La défense de la tradition humanitaire de la Suisse est, c'est un fait, plus forte en Suisse romande, mais les responsables des différents comités référendaires assurent ne pas avoir eu beaucoup plus de peine à récolter des signatures en Suisse alémanique. En revanche, la campagne se fera avec des arguments différenciés des deux côtés de la Sarine. Pour tenir compte des différences de sensibilités.

C'est du moins ainsi que procédera le «Comité pour le double non». En Suisse romande, le discours de fond sur la politique des migrations pourra être privilégié, alors qu'en Suisse alémanique, le comité cherchera plutôt à utiliser le facteur «anti-Blocher», insiste Balthasar Glättli.

Analyse différente du côté de la «Coalition pour une Suisse humanitaire», qui s'implique avant tout pour contrer la loi sur l'asile. «Face à l'intolérance, notre stratégie ne devrait pas

S'ABONNER

UTILISATEUR

Nom

Mot de passe

Mot de passe oublié?

➤ Accès d'un jour

- Agrandir le texte
 Réduire le texte
 Imprimer l'article
 Transmettre

LE TEMPS

Place de Cornavin 3
Case postale 2570
1211 Genève 2

tel: +41(0)22 799.58.58
fax: +41(0)22 799.58.59

différer entre la Suisse romande et la Suisse alémanique», précise Yann Golay, juriste à l'OSAR, organisation qui dirige la Coalition. «Nous rappellerons l'importance fondamentale des valeurs humanitaires de la Suisse et du caractère dommageable pour l'efficacité de notre politique d'asile d'une révision de loi qui engendre de nouveaux problèmes en prétendant les résoudre par des expédients inadéquats.»

Le «Comité pour le double non» devrait investir 300000 francs dans sa campagne. Le PS, qui a préféré se concentrer sur la loi sur l'asile – «pour des raisons financières mais aussi tactiques, puisque nous craignons qu'une opposition aux deux lois en même temps puisse profiter à nos adversaires», relève la porte-parole Claudine Godat – annonce un montant de 200000 francs. Quant à la «Coalition pour une Suisse humanitaire», elle espère pouvoir réunir un demi-million de francs.

De son côté, l'UDC affirme ne pas avoir encore organisé sa propre campagne. «Mais notre montant sera sûrement supérieur à 200000 francs», indique le porte-parole Roman Jäggi. Il ajoute que l'UDC lancera très probablement sa campagne après la pause d'été. Une campagne à laquelle le PDC et le PRD ne s'associeront pas.

Dans les faits, le parti, tout émoussillé à l'idée de s'étendre sur son thème favori, occupe déjà le terrain. La parution de son document stratégique sur la politique des étrangers intitulé «Nos règles sont valables pour tous» quelques jours avant le dépôt des référendums n'a pas été choisi par hasard. L'UDC propose notamment de révoquer la citoyenneté suisse pour les requérants criminels, d'expulser les étrangers qui favorisent des pratiques comme l'excision ou encore de renvoyer tous les sans-papiers. Une manière de souligner que les deux lois, qui devraient être soumises au peuple en septembre, ne vont finalement pas assez loin. Le parti débattrait d'ailleurs de la LAsi et de la LEtr ce samedi avec ses délégués. En s'exilant dans le petit village de Heidi, à Maienfeld (GR).

[top](#)

Les principaux changements qu'impliquent les deux lois

Valérie de Graffenried
- Loi sur l'asile (LAsi)

Tous les requérants d'asile déboutés seront privés d'aide sociale, et plus seulement ceux qui sont frappés d'une décision de non-entrée en matière comme c'est le cas aujourd'hui. Ils pourront toutefois continuer de prétendre à une aide d'urgence. La loi prévoit aussi de refuser l'accès à une procédure d'asile aux personnes dépourvues de papiers d'identité ou de voyage et incapables de les présenter dans

les 48 heures qui suivent le dépôt de leur demande. Les requérants pourront par ailleurs faire l'objet de fouilles, même dans un logement privé, sans qu'un mandat de perquisition ait été délivré par un juge. Autre changement: l'examen des «cas de rigueur» sera désormais du ressort des cantons, ce qui signifie que les cas de «détresse personnelle grave» ne seront plus examinés d'office par les autorités fédérales. Les autorités cantonales sont en revanche tenues d'examiner de manière approfondie la situation des étrangers admis provisoirement en Suisse depuis plus de cinq ans. A signaler encore l'adoption de la «règle de l'Etat tiers», qui prévoit une non-entrée en matière lorsqu'un requérant d'asile a

séjourné dans un Etat tiers dit sûr. Si l'admission humanitaire, telle que la proposait le Conseil fédéral, ne sera pas introduite, le statut de l'admission provisoire sera lui légèrement amélioré. Ainsi, la loi prévoit une possibilité de regroupement familial après trois ans et un accès facilité

au marché du travail.

- Loi sur les étrangers (LEtr)

La loi, qui limite l'admission des travailleurs hors UE/AELE à

la main-d'œuvre qualifiée, restreint notamment les conditions donnant droit au regroupement familial, les enfants de plus de 12 ans devant rejoindre leurs parents dans un délai de douze mois. Elle supprime par ailleurs le droit automatique à un permis C après dix ans de séjour en Suisse. Et les patrons qui recourent à des travailleurs au noir ne seront pas, comme le voulait la gauche, sanctionnés ni exclus des appels d'offres publics. Le chapitre le plus contesté est celui des mesures de contrainte. La loi prévoit ainsi de prolonger la durée maximale de la détention d'un étranger en vue de son refoulement, de un à deux ans. Ou encore de fixer des périmètres d'assignation ou d'exclusion pour ceux qui ne respectent pas une décision de renvoi.

Qui soutient quoi:

Le référendum contre la LAsi a été lancé par le PS, la «Coalition pour une Suisse humanitaire» – qui regroupe notamment l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Unia, Travail.Suisse, la section suisse d'Amnesty International

et des milieux ecclésiastiques – et le Comité 2 x Non, présidé depuis peu par l'ancienne conseillère fédérale socialiste Ruth Dreifuss. Celui contre la LEtr a été initié

par les Verts, le Forum pour l'intégration des migrant(e)s, Solidarité sans frontières et le Comité

2 x Non.

[top](#)

© Le Temps, 2006 . Droits de reproduction et de diffusion réservés.

PUBLI-C Acheter les droits de reproduction de cet article.

[Annonces Goooooogle](#)

[Votre publicité ici](#)

Comptabilité en ligne

Solutions et aides de travail pour les services de comptabilité !

www.weka.ch

Nouvelles d'Algerie

Nouvelles et autres infos d'Algerie Politiques et Economie

www.magharebia.com

e-mail

info@letemps.ch
www.letemps.ch

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés.

→ A propos → Nous contacter → Lire notre charte → RSS

[top](#)